

Les Charmerettes : la mairie bloque le promoteur

MARSEILLE

Le promoteur Spirit ne pourra pas réaliser son projet immobilier sur les terres agricoles du domaine suisse du Cabot (9^e). La municipalité a signifié son refus catégorique de lui céder un délaissé de voirie nécessaire à la desserte de l'opération.

La nouvelle municipalité a tenu ses promesses. Elle a bloqué l'opération immobilière qui se profilait sur les terres du dernier maraîcher du Cabot. Vendredi, lors d'une visioconférence avec le promoteur Spirit Provence, la Fondation Helvetia Massilia (propriétaire du domaine de 3,5 ha), le consul général de Suisse, Claudio Leoncavallo, l'adjointe à l'urbanisme, Mathilde Chaboche, et l'adjointe à l'agriculture urbaine et à la préservation des sols, Aïcha Sif, ont signifié le refus ferme de la municipalité de céder un tènement indispensable à la desserte du projet immobilier.

Un permis de construire avait pourtant été accordé en début d'année au promoteur pour l'édification d'un premier immeuble de 42 logements. Cela impliquait l'éviction du maraîcher, la destruction de sa ferme et la disparition des terres agricoles que sa famille loue depuis 1935 dans cette magnifique enclave verte, située chemin de la Colline Saint-Joseph (9^e). La réalisation de cette opération dé-



Depuis 1865, le domaine suisse est une oasis de biodiversité au cœur du Cabot avec une bastide, une immense prairie et une ferme maraîchère. PHOTO L.M.

criée par les défenseurs de l'environnement était conditionnée à la création d'une voie d'accès connectée au Boulevard Urbain Sud, prévue pour passer à hauteur des Charmerettes.

Ce tènement stratégique - un étroit corridor de 1 160 m² affecté aux services des sports de la Ville - devait être déclassé du domaine public pour être cédé au promoteur. Une délibération avait même été votée en ce sens le 27 janvier. Mais les élections municipales ont tout changé avec la promesse du Printemps marseillais de sauver cette oasis de biodiversité. « Cette délibération ne vaut pas engagement à céder » estime-t-on en mairie. « Si elle avait une force contraignante, on s'exécuterait au titre de la conti-

nuité républicaine et on vendrait. Tel n'est pas le cas. »

« Ce refus ne règle rien »

« Nous prenons acte de la volonté municipale. C'est huit ans de travail sur ce projet. Nous n'étions pas là pour massacrer un site » réagit, « très déçu », Arnaud Bastide, le président de Spirit Provence. « Je suis un peu abattu. Ce refus ne règle rien car nous avons besoin de cette vente de 5 000 m² pour réhabiliter la bastide » commente Valéry Engelhard, le président de la Fondation Helvetia Massilia. La communauté suisse de Marseille était divisée. « C'est une bonne nouvelle et c'est un soulagement car nous étions tous très préoccupés » salue Marie-Jo Mathieu la présidente

de la Société suisse de Bienfaisance qui « félicite la nouvelle municipalité de tenir ses engagements. Nous tendons la main pour nous projeter sur un projet qui sera plus en harmonie avec les valeurs philanthropiques de notre association ». Le gouvernement suisse s'était saisi du dossier « devant l'aspect émotionnel lié au domaine des Charmerettes ». Le 26 juin, lors d'une réunion à Berne, l'Autorité fédérale de surveillance des fondations a acté « l'importance de pérenniser la propriété et sa gestion » et « exprimé le souhait que les divers acteurs locaux participent de manière positive et constructive à l'élaboration des projets d'avenir ».

David Coquille